

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

REÇU À LA SOUS-PRÉFECTURE
LE: - 5 JUIL. 2016
CASTELSARRASIN - 82

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MILLE SEIZE LE 30 Juin (30/06/2016)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 24 juin, sous la présidence de Madame ROLLET Colette, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS:

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, M. Jérôme VALETTE, **Adjoints,**

M. Gérard CAYLA, Mme Michèle AJELLO DUGUE, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Fabienne GASC, M. Daniel CALVI, Mme Sabine AUGÉ, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Pierre GUILLAMAT, M. Gilles BENECH, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Franck BOUSQUET, **Conseillers Municipaux**

ETAIENT REPRESENTES :

M. Jean-Michel HENRYOT (représenté par Madame Colette ROLLET), **Maire,**
Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Madame Maryse BAULU), Mme Pierrette ESQUIEU (représentée par Monsieur Jean-Luc GARRIGUES), M. Laurent TAMIETTI (représenté par Madame Maïté GARRIGUES), Mme Marie CASTRO (représentée par Monsieur Pierre GUILLAMAT), Mme Valérie CLARMONT (représentée par Monsieur Gilles BENECH), **Conseillers Municipaux.**

ETAIENT EXCUSES :

Mme Marie-Claude DULAC, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux.**

ETAIT ABSENT :

M. Aïzen ABOUA, **Conseiller Municipal.**

Monsieur Robert GOZZO est nommé secrétaire de séance.

34 – 30 Juin 2016

PROJET D'AMENAGEMENT RUE DE PARIS / RUE VICTOR HUGO – DEMANDES DE SUBVENTIONS – APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Rapporteur : M. HENRYOT J.L..

VU le rapport de Monsieur le Maire :

- Informant que le projet d'aménagement de la Rue de Paris / Rue Victor Hugo peut être subventionné par l'Etat au titre du FSIPL dans le cadre du développement économique et de la redynamisation du commerce indépendant, de la rénovation de l'éclairage public et du développement d'infrastructures en faveur de la mobilité (accès piétonniers),
- Demandant l'autorisation de solliciter ces aides financières sur la base du coût prévisionnel d'opération de 190 000.00 € HT,
- Demandant l'approbation du plan de financement prévisionnel,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter des aides financières à l'Etat au titre du FSIPL (fonds de soutien à l'investissement public local),

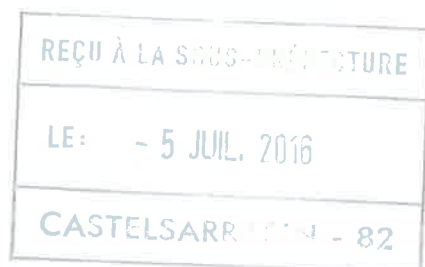
APPROUVE le plan de financement prévisionnel comme suit :

HONORAIRES	MONTANT (en € HT)
Levé topographique	1 500
Sondage, étude de sols	3 500
Plan de recollement	1 500
Maîtrise d'œuvre	(Interne)
TOTAL HONORAIRES	6 500
TRAVAUX	
VRD (suivant détail joint)	163 500
ESPACES VERTS (Plantations de 4 arbres avec terrassement, buse, béton, terre)	5 000
ECLAIRAGE PUBLIC 1 mât fonte avec 2 lanternes	5 000
5 lanternes style	5 000
MOBILIER (bornes, barrières, corbeille)	5 000
TOTAL TRAVAUX	183 500
MONTANT TOTAL DE L'OPERATION	190 000

RECETTES	Montants	%
Etat FSIPL	152 000.00 €	80%
Commune	38 000.00 €	20%
Total HT	190 000.00 €	

Pour copie conforme
Moissac le 04 juillet 2016

Pour le Maire empêché,
La Première Adjointe au Maire



Colette ROLLET

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :